

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DASCO 109** Divers collèges - Dotations (842 654 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14.350 euros) dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens ».

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Projet Éducatif Territorial Parisien 2016-2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des dotations aux collèges pour le financement de projets éducatifs et le fonctionnement de « l'Action collégiens » ;

Vu l'avis du Conseil de Paris centre, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 04 octobre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement sont attribuées aux collèges pour le financement de projets éducatifs suivant le tableau joint en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante de 842 654 euros est imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

Article 3 : Des dotations de fonctionnement sont attribuées à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens » suivant le tableau joint en annexe 2 de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante de 14 350 euros est imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**